

**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR
POUR UN BAPTEME CIVIL**

Vous souhaitez un baptême pour votre enfant

Vous voudrez bien vous présenter **un mois** avant la date fixée, à la mairie de votre domicile, muni des documents suivants :

- La photocopie de la carte d'identité ou du passeport du parrain et de la marraine ;
- Liste des adresses et les professions des parents, parrain et marraine ;
- Livret de famille des parents ainsi que leur carte d'identité ;
- Un justificatif de domicile : facture EDF/GDF ou quittance de loyer de moins de 3 mois ;

Pour le dépôt du dossier :
un rendez-vous doit être pris le lundi ou le jeudi de 9h à 16h
au service des affaires générales de la mairie.